

CATTENOM

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|------|---|--|---|---|
| AC1 | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Inscription par AP du 22.10.91, de la tour-clocher contenant le chœur de l'Eglise St Martin + terrain avec les substructions de la nef de l'ex chapelle sous l'église actuelle. | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ |
| AC1 | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Ossuaire sous la chapelle du cimetière inscrit le 23.11.1987. | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ |
| AS1 | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967. | Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des puits I, III, IIIbis et V de CATTENOM, D.U.P. par arrêté préfectoral n°92-AG/1-370 du 04.08.1992. | Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1 |
| EL3 | Servitudes de halage et de marchepied. | Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. | Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006. | Voies Navigables de France Direction Territoriale Nord Est Immeuble Skyline 169 rue Charles III CO 80062 54036 NANCY Cedex |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|------|---|---|--|--|
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Postes de transformation : Poste 400 KV N°1 CATTENOM. Poste 63 KV N°1 CATTENOM (station de pompage). | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne N°1 BASSE HAM - CATTENOM (Station de pompage). Ligne aérienne N°2 BASSE HAM - CATTENOM (Station de pompage). | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV. | ENEDIS-ERDF 26, rue de Verdun, B.P. 350; 57311 THIONVILLE CEDEX |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 400 KV N°1 CATTENOM-VIGY. Ligne aérienne 400 KV N°2 CATTENOM-VIGY. Ligne aérienne 400 KV N°3 CATTENOM-VIGY. Ligne aérienne 400 KV N°4 CATTENOM-VIGY. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|------|---|---|--|--|
| PM1 | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM). | Art. L.562-1 à L.662-8 et R.562-1 à R.562-11 du code de l'environnement. Art. L.174-5 du nouveau code minier. Décret n°2000-547 du 16.06.2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier | Arrêté préfectoral du 14.04.1989. Le PPRi (ex R 111-3) comporte un rapport de présentation, un règlement et un document graphique. Modification du PPRi par arrêté préfectoral du 29.05.2000. | Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 5 rue Hinzelin 57000 METZ |
| PT3 | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques. | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Câbles enterrés *RG.5732, *Alimentation du Château d'eau. Câble Optique Souterrain Hors Réseau de Puissance COSHRP) : Liaison Télécom sortant du poste de Cattenom jusqu'au poste de Cattenom (station de pompage). | ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9 |